



RAJFIRE RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2018

Une permanence juridique et sociale hebdomadaire dédiée aux droits et à l'information des femmes étrangères

Le RAJFIRE est un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées fondé en 1998 et organisé en association en 2001.

Notre engagement se situe au carrefour de deux problématiques, celles des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part, celle des droits et de l'intégration des personnes étrangères, migrantes ou exilées, d'autre part.

Nous agissons dans ces domaines par une action de terrain (information, accueil et accompagnement des femmes dans le cadre d'une permanence hebdomadaire) et par une action dans l'espace public, en partenariat avec d'autres associations (notamment le réseau ADFEM qui existe depuis 2004 et regroupe aujourd'hui 10 associations et fédérations) et acteurs publics, pour faire avancer la cause des droits des femmes, dont celle des femmes étrangères, migrantes ou immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées, la lutte contre les violences faites aux femmes, le respect des droits humains fondamentaux sans discriminations.

Nous agissons dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, espace d'initiatives et de solidarité féministes, pour organiser des ateliers collectifs dans de nombreux domaines concernant les femmes étrangères : ateliers avec les femmes ayant obtenu l'asile, ateliers d'information et d'échanges (accès au droit, santé, lutte contre les violences, accès à la culture...) et orientons aussi des femmes vers les activités en faveur de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle.

Nous sommes aussi sollicitées par des étudiants, des journalistes, d'autres associations. Nous organisons aussi des actions de formation et produisons des outils d'information (fiches pratiques, notices...).

Chaque semaine, cette permanence sans rendez-vous permet aux femmes de prendre contact avec nous : nous assurons un premier accueil qui leur permet de poser leurs questions, d'obtenir des informations, de faire le point sur leur situation, leurs droits. Ce 1er accueil est souvent suivi d'un entretien sur RV qui permet d'approfondir la situation.

Ensuite et dans la mesure des possibilités nous mettons en oeuvre un accompagnement et des démarches, qui peuvent être longues et complexes..

Ces femmes sont orientées vers notre permanence par des ami-e-s et le «bouche à oreille», par des travailleurs-ses sociales (centres d'action sociale, centres d'hébergement...), par d'autres associations (Médecins du Monde, associations locales, RESF, associations d'accueil des demandeurs d'asile, CA-DA...) et par la Maison des femmes de Paris. Elles nous connaissent aussi par le site internet.

Cette permanence et les interactions qui s'y déroulent permettent aussi de connaître et analyser les besoins des femmes, les problèmes qu'elles rencontrent, les nouvelles thématiques et enjeux qui émergent, d'observer des difficultés dans l'accès au droit et de questionner les politiques publiques concernant les personnes étrangères et plus précisément les femmes.

Enfin, le fait que ces permanences soient organisées entre femmes seulement, et se situent dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, favorise la prise de parole, les échanges, les solidarités et la participation à des activités collectives, dans des situations fréquemment d'isolement, de souffrance psychique, et de difficultés matérielles ou familiales...

En outre, nous répondons à des demandes d'information par mail, provenant de femmes directement concernées, mais aussi de travailleurs-ses sociales, de militant-e-s tenant des permanences (LDH, RESF) ou encore sur la liste des diffusion des associations pour les droits des étrangers agissant en Ile de France.

DONNÉES QUANTITATIVES : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Tableau 1 : premiers contacts 2018, par nationalité

Afrique subsaharienne	93
Angola	2
Burkina Faso	1
Cap-Vert	2
Cameroun	7
Côte d'Ivoire	35
Gabon	1
Guinée	5
Madagascar	1
Mali	10
Nigéria	3
RDC (Congo Kinshasa)	12
République du Congo	3
Rwanda	1
Sénégal	6
Tchad	1
Togo	3
Afrique du Nord	44
Algérie	27
Egypte	2
Tunisie	7
Maroc	8
Mauritanie	2
Amériques et Caraïbes	6
USA	2
Argentine	1
Brésil	1
Colombie	1
Haiti	1
Russie, Asie, Moyen orient	6
Arménie	1
Cambodge	1
Chine	1
Corée	1
Kazakhstan	1
Ukraine	1
TOTAL	149

RAJFIRE
**UN COLLECTIF FEMINISTE
D'ACTION ET DE SOLIDARITE AVEC
LES FEMMES
MIGRANTES ET EXILEES**
Permanences
tous les mardis à 16h30
à la Maison des femmes de Paris. Accueil
sans rendez-vous
163 rue de Charenton 75012 Paris
rajfire@wanadoo.fr

Tableau 2 : ensemble des participations (1ers contacts et RV et contacts ultérieurs)

Mois	nombre
janvier	69
février	51
mars	64
avril	50
mai	23
juin	26
juillet	13
août	(fermé)
septembre	31
octobre	26
novembre	49
décembre	26
TOTAL	428

Permanences : 44

Personnes nouvelles par permanence en moyenne : 3,5

Les 5 démarches de recours au tribunal administratif concernent des situations en rapport avec des demandes de titre de séjour et pour les 2 référés une demande afin de pouvoir obtenir un RV en préfecture (une seule a abouti)

Tableau 3 : motifs de la 1ère visite

Demande d'information sur asile (femmes déjà en procédure, dont 13 en procédure Dublin, ou échanges sur violences, danger, persécutions et information sur la possibilité de demander l'asile, orientation pour demander l'asile)	71
Demande d'informations sur les questions de séjour (admission au séjour, renouvellement titres de séjour, cartes de résident...) dont : 3 jeunes majeures entrées mineures en France 9 demandes liées à des questions de santé (information titre de séjour pour soins)	62
Nationalité	1
Situations de violences en France, identifiées en relation avec questions relatives au séjour (19 violences conjugales et familiales, 4 exploitation domestique ou sexuelle)	23
Autres problème social, travail... ou non renseigné	12

Le nombre des motifs est plus important que le nombre des 1ers contacts, en raison de motifs combinés, tels que violences et admission au séjour, ou admission au séjour et autres problèmes

Tableau 4 : Démarches effectuées au cours de l'année 2018

Asile (dossier OFPRA, préparation audition, recours ou audience, démarches en raison contre décision OFII refus des conditions matérielles d'accueil ou préfectures placement procédure Dublin)	41
Admission au séjour (admission exceptionnelle, vie privée et familiale, salarié) dont 3 conjointes ou parent de réfugié	15
Délivrance ou renouvellement titre de séjour en rapport avec situations de violences conjugales ou familiales dont 2 demandes d'ordonnances de protection	6
Nationalité	1
Demande de titre de séjour pour étranger malade	3
Autres démarches en droit des étrangers	1
Recours auprès des juridictions administratives (contestations OQTF et référés)	5
Droit du travail	1
Droit de la famille	1

ACTION INTEGRATION : SITUATIONS ET PROBLEMES RENCONTRES EN MATIERE DE DROITS DES FEMMES ETRANGERES

Les femmes et le droit d'asile

Les demandes d'information, de soutien et d'accompagnement dans le domaine de l'asile connaissent une croissance sensible depuis 3 ans. Nous informons donc les femmes des possibilités d'introduire une demande d'asile. nous leur expliquons les procédures, les orientons vers les PADA, travaillons avec elles à la rédaction du récit sur les motifs de la demande d'asile, préparons avec elles l'audition à l'OFPRA, et le recours à la CNDA le cas échéant.

La plupart de ces demandes sont relatives à **des persécutions et violences liées au genre**, notamment dans le contexte familial. Les autres sont relatives à un engagement professionnel, politique ou social qui fait de ces femmes des victimes de la répression, étatique ou non. Là aussi la dimension de genre est perceptible, ne serait ce que par les formes spécifiques de la répression qu'elles subissent.

Si des femmes réussissent à quitter leur pays sous des modalités légales un grand nombre doivent recourir à des documents de voyage d'emprunt, et un nombre croissant ont fait un voyage, terrestre et maritime, dangereux, où souvent elles ont subi des violences. Elles ont du s'endetter. Nous pouvons observer de **graves traumatismes psychologiques** dues aux violences notamment sexuelles. D'où aussi une orientation nécessaire vers des psychologues et des services médicaux.

Parmi les demandeuses d'asile, peu sont hébergées dans les CADA, au mieux elles le sont dans le dispositif du Samu social. Le soutien que peuvent leur apporter les référents des PADA est aléatoire, car ils doivent gérer plus de demandes qu'ils ne le peuvent.

Le nombre de femmes qui nous ont contactées et qui ont été placées en **procédure Dublin** est relativement important (il est sous-estimé dans nos statistiques en raison d'un défaut de renseignement). Cela signifie des mois d'attente, la crainte d'être placées en rétention et transférées, et si elles ne se rendent pas à leurs convocation par crainte de ces mesures elles perdent leurs droits (allocation de demande d'asile, hébergement). Nous avons pu éviter le placement en procédure Dublin de plusieurs femmes.

Les femmes placées en procédure accélérée se voient le plus souvent notifier par l'OFII une intention de refuser les conditions matérielles d'accueil, sur le fondement d'une disposition concernant les personnes qui ont déposé leur demande d'asile plus de 3 mois après être arrivées en France. Nous répondons avec elles à cette notification et dans tous les cas sauf un nous avons pu expliquer les motifs de ce retard et éviter ce refus.

NOS OBSERVATIONS sur le droit au séjour des femmes immigrées

Les parcours et les situations des femmes avec qui nous agissons sur le terrain du droit au séjour sont extrêmement divers. Mais nous pouvons identifier toujours certaines problématiques saillantes.

L'accès à un rendez vous : avec l'informatisation, plusieurs préfectures ne sont maintenant accessibles que par une prise de RV en ligne, ce qui les rend largement inaccessibles. Dans un cas nous avons pu, avec une avocate qui a fait une demande de référé, obtenir un RV. Cependant cette démarche très longue (il faut recueillir des preuves qu'aucun rendez vous n'a pu être obtenu en 6 mois) ne peut être qu'exceptionnelle. C'est la problématique plus générale des obstacles à l'accès aux services publics et aux droits.

Autre dysfonctionnement, des récépissés sur une très longue durée : dans les cas où pourtant la délivrance d'un titre de séjour est de plein droit, des personnes ne reçoivent, pendant plus d'un an, que des récépissés sans droit au travail. Dans les cas où la demande nécessite un examen approfondi, les délais ont explosé (2 ans sans réponse sont fréquents, avec le risque d'être face à un «rejet implicite»).

L'accès à la carte de résident de 10 ans après 5 ans de séjour régulier (art. L314-8) est toujours difficile en raison des conditions de ressources exigées, particulièrement pour les femmes qui sont nombreuses à travailler à temps partiel ou alterner périodes de chômage et emplois en CDD. Les prestations sociales et familiales ne sont pas comptées dans ces ressources. En 2018 très peu de démarches ont pu être faites, car les conditions n'étaient pas remplies.

Des possibilités d'admission au séjour mais beaucoup d'obstacles

Les demandes de titre de séjour pour soins (pour elle ou leur enfant mineur). En fait, malgré des dispositions existantes, il est quasiment impossible d'obtenir la délivrance d'un titre si on est depuis moins de 1 an en France. On est confrontées à des décisions de plus en plus restrictives des médecins de l'OFII (nous avons gagné dans un recours au TA mais ces cartes de séjour sont très précaires, et il faut payer des taxes très élevées pour se les voir remettre).

L'admission au séjour au titre du « respect de la vie privée et familiale » est possible pour des femmes seules avec enfant-s qui vivent depuis plusieurs années en France et dont les enfants vont à l'école, et pour des femmes en couple dont le conjoint est en situation régulière (encore faut il que la relation de couple perdure et que le conjoint soutienne la demande). Hors ce cas, les possibilités d'admission au séjour sont très réduites, par exemple pour les déboutées d'une demande d'asile. Il s'agit alors de réfléchir avec elles sur leurs projets, leurs conditions matérielles et familiales d'existence, leur accès ultérieur à l'emploi, la situation de leurs enfants...

L'admission au séjour pour les femmes sans papiers qui travaillent, notamment employées de maison, aides familiales, et parfois dans des commerces, salons de beauté, restaurants... Les dispositions législatives rendent possible une admission au séjour si elles peuvent présenter des preuves de leur emploi occupé. Nous les accompagnons donc dans cette démarche mais elle est très longue et discrétionnaire.



DROITS DES FEMMES LUTTE CONTRE LES VIOLENCES, ACCES AUX DROITS, ACTIONS COLLECTIVES, SOLIDARITES ET PARTENARIATS

Les obstacles à l'intégration sociale et professionnelle des femmes immigrées et réfugiées

Nous observons les difficultés d'accès à l'emploi, ou du moins un emploi choisi et offrant de bonnes conditions de travail et de rémunération : beaucoup ne trouvent que du travail à temps partiel, emplois d'assistance chez des particuliers, de ménage, de garde d'enfant, travail dans les sociétés de nettoyage... Les femmes seules avec enfants en bas âge sont devant des problèmes parfois insolubles de garde d'enfants...

Le fait de disposer d'un titre de séjour temporaire rend difficile l'accès à des CDI, et les conditions de nationalité entravent l'accès à des emplois autre que contractuels dans les services publics.

Les conditions d'insertion socio professionnelles sont particulièrement difficiles pour les femmes entrant sur le marché du travail, et soit ayant peu d'expérience professionnelle, soit une expérience non transférable aisément en France, ce qui entraîne une déqualification, c'est le cas notamment des femmes ayant obtenu le droit d'asile, et de celles qui viennent d'obtenir un titre de séjour.

Malgré les réformes du Contrat d'intégration républicain, les dispositifs de formation linguistique et professionnel sont insuffisants. L'absence de stabilité au niveau du logement (hébergement précaire) fait obstacle à la construction d'une démarche en vue de l'emploi.

Aussi nous orientons ces femmes vers des structures qui organisent des ateliers sur la recherche d'emploi, des formations. Nous les incitons à s'impliquer dans la vie sociale et culturelle française : participer à des associations, fréquenter des bibliothèques, assister à des spectacles... Nous coopérons tout particulièrement avec les activités mises en place par la Maison des femmes de Paris dans ces domaines.

Les femmes étrangères victimes de violences : la « double violence »

Beaucoup de femmes vivent dans des situations de couple difficiles, précaires, voire des violences. Les violences conjugales et familiales atteignent les étrangères comme les autres femmes, mais elles y sont plus vulnérables faute de contacts, d'emploi et ressources (manque d'hébergement qui leur permettrait de quitter un conjoint violent) et la situation est tout particulièrement grave lorsque leur situation légale en France est liée à leur situation de couple et qu'elles ne conservent un droit au séjour que si la communauté de vie perdure. Les auteurs de violences peuvent exercer chantage, pressions, menaces et tout simplement mettre impunément leur épouse à la porte du domicile. Ou encore, sous prétexte d'un séjour de vacances au pays, voler passeport et titre de séjour (deux situations de ce type en 2018).

Dans certains cas, des dispositions législatives permettent aux victimes de défendre leur droits ; cependant leur application reste très limitées, en particulier les violences psychologiques, le chantage, le harcèlement ne sont pas véritablement reconnus en tant que violences. Aussi faute d'éléments et en raison du découragement des victimes, peu de démarches ont pu être effectuées.

Les abus d'un employeur, la violence qu'on peut subir quand on est sans domicile, dormant dehors ou hébergée chez des personnes qui profitent de la situation, les situations de prostitution, les violences sexuelles, sont aussi attestées.

Nous informons, parlons de la possibilité de déposer plainte, en rassemblant tous les éléments sur ces violences et leurs conséquences. Cependant peu de dossiers aboutissent positivement, sauf si la victime se voit délivrer une ordonnance de protection.

Ateliers pour les femmes ayant obtenu l'asile « accéder à ses droits, construire ses projets » tous les 15 jours à partir du 25 octobre 2018. En 2018 4 séances où ont participé 5 réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cet atelier se poursuit en 2019 (en tout jusqu'à fin mai 2019, 19 femmes y ont participé).

Espace de parole et d'écoute pour les femmes exilées « vivre l'exil » tous les 15 jours à partir du 26 octobre, avec une femme médecin. 4 séances en 2018 avec en tout 51 participations

Organisation de 2 rencontres débats :

- le 9 juin projection débat du film « Syrie le cri étouffé » en présence de la réalisatrice et en partenariat avec l'association Renaissance des femmes syriennes (le film porte sur les violences contre les femmes et leur situation de réfugiées dans les pays voisins)
- le 27 juin rencontre avec Olga Bautista, qui présente son étude sur les violences commises en France contre les femmes demandeuses d'asile et réfugiées, avec aussi la présentation par le RAJFIRE des éléments statistiques sur la demande d'asile féminine en 2017.

Ateliers « autonomie pour les femmes en difficulté ».

Un premier ensemble d'ateliers en avril—juin 2018 : accès aux services publics (**notamment une action pour l'obtention de RV à la préfecture de Bobigny**, dont l'une a abouti à une décision du Tribunal administratif le 3 octobre enjoignant la préfecture à accorder un RV, une rencontre avec le Samu social...), accès à l'insertion socioprofessionnelle (incluant des femmes ne disposant pas du droit au travail afin qu'elles puissent préparer leur insertion), accès à la santé (rencontre avec le Planning familial...), accès à la culture ...



23 novembre 2018

Ateliers « santé violences » en novembre et décembre 2018 : atelier sur la sécurité sociale, le système de santé, visionnage de vidéos et débats sur les violences contre les femmes, préparation de la manifestation du 24 novembre dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes à laquelle beaucoup de femmes migrantes, exilées ou réfugiées venant au Rajfire ont participé, avec des pancartes contre les violences, le mariage forcé, l'excision...



Dans le cadre de son action avec les femmes exilées et réfugiées, la Maison des femmes de Paris vous propose un

Atelier pour les femmes ayant obtenu l'asile

« Accéder à ses droits, construire ses projets »

- informer et orienter sur les démarches à accomplir auprès des différents services
- faire face aux difficultés qu'on peut rencontrer dans son parcours
- réfléchir à son projet professionnel, chercher des formations, rencontrer des personnes compétentes...
- trouver des pistes pour s'engager dans des associations, participer à la vie sociale et culturelle...

Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois à 18h à la Maison des femmes de Paris

Ateliers 2018 : 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 13 décembre

Les échanges se feront en langue française
Toutes celles qui le souhaitent peuvent participer, une fois ou plusieurs fois.
Pour davantage d'information nous contacter refugieesexileesmdfdeparis@gmail.com

Maison des femmes de Paris
163 Rue de Charenton 75012 Paris
TEL : 01 43 43 41 13 MAIL : maisondesfemmesdeparis@orange.fr
Suivez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/mdfdeparis>
Notre blog : <https://mdfparis.wordpress.com/>





Manifestation du 24 novembre 2018 contre les violences faites aux femmes

Investissement dans le réseau ADFEM (Action et droits des femmes exilées et migrantes)

Ce réseau existe depuis 2004 et le Rajfire fait partie des fondateurs. Il réunit la Cimade, la Fédération des CIDFF, la FNSF, la FASTI, Femmes de la Terre, la LFID, Femmes Migrants debout !, le GISTI et le RAJFIRE. 4 réunions ont eu lieu durant l'année 2018. Il permet de mutualiser les expériences et de réfléchir ensemble sur les situations et les problèmes juridiques, politiques ou administratifs relatifs à la situation des femmes en général et des femmes étrangères en particulier, et d'organiser des initiatives communes.


Relevons en particulier :

- Le travail fait sur la loi immigration et asile, dont l'avant-projet a été publié en janvier 2018 et qui a été promulgué en septembre 2018 (auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat en mars et juin 2018)
- 4 octobre : rendez-vous avec Pascal Brice directeur de l'OFPPA, sur les demandes d'asile liées au genre
- 25 novembre : publication d'un communiqué de presse sur les violences contre les femmes étrangères
- 28 novembre : organisation d'une rencontre débat sur « Les femmes et le droit d'asile » à la Mairie du 12^{ème} arr.

Renforcement des liens avec d'autres associations, à l'échelle de l'arrondissement et de la ville, ainsi que de notre engagement dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, pour l'accueil des femmes étrangères victimes de violences et d'autres initiatives favorisant l'accès aux droits, l'autonomie, l'information, les échanges

Le Rajfire est engagé dans le collectif «Abolition», qui agit pour l'abolition du système prostituteur et la mise en oeuvre d'alternatives et de droits pour que les victimes puissent se libérer de cette oppression. Le Rajfire est aussi membre du **Collectif national pour les droits des femmes et de la Coordination pour le Lobby européen des femmes**

Formations



Le RAJFIRE organise une formation de base sur le droit d'asile.

Mardi 11 décembre de 18h à 20h30
A la Maison des femmes de Paris

Il s'agit d'apporter des points de repère sur :

- Les principes du droit d'asile
- Les grandes étapes de la procédure
- La rédaction du récit pour le dossier OFPRA
- La préparation de l'audition
- La méthode pour contester la décision OFPRA en cas de rejet de la demande

Cette formation s'adresse aux militantes, intervenantes sociales, associatives, étudiantes, demandeuses d'asile....
Gratuit. Pas d'inscription obligatoire. Mais vous pouvez confirmer votre participation.

RAJFIRE Un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées.
Permanences le mardi à 16h30
MAIL rajfire@wanadoo.fr

Maison des femmes de Paris
163 Rue de Charenton 75012 Paris
TEL : 01 43 43 41 13
MAIL : maisondesfemmesdeparis@orange.fr
<https://www.facebook.com/mdfdeparis>
<https://mdfparis.wordpress.com/>

6 février : organisation d'un atelier juridique de formation sur la procédure pénale pour les associations d'ADFEM.

13 mars : formation de base pour les militantes du Rajfire et les femmes concernées, sur les questions d'entrée, séjour, régularisation.


7 et 8 Juin : participation (1 militante du Rajfire) à la formation sur le mariage en droit international et la prévention du mariage forcé, organisée par Voix de Femmes et le CICADE.

26 et 27 juin : participation (1 stagiaire) à la formation organisée par l'Association DIEM sur le droit des étrangers en France.

10 décembre : participation (2 militantes du Rajfire) à une journée de formation organisée par le GISTI sur la nouvelle loi asile immigration.

11 décembre : formation de base sur le droit d'asile organisée par le Rajfire.

Depuis novembre 2018, Elodie, étudiante à Sciences Po est investie comme stagiaire dans la permanence du Rajfire, le travail avec les demandeuses d'asile et l'atelier pour les femmes ayant obtenu l'asile.



> LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES DEMANDEUSES D'ASILE ET RÉFUGIÉES EN FRANCE

Une étude de France terre d'asile
Les cahiers du social n°102 // Avril 2018

27 juin 2018. Rencontre débat avec Olga Bautista et information sur la demande d'asile en France

Rencontres avec des étudiantes, militantes et chercheuses, participation à des réunions, colloques, forums....

28 février : une étudiante sur l'accompagnement des femmes demandeuses d'asile.

16 mars : intervention colloqu'expo Chambéry sur exil et asile

Mars : une étudiante sur le rapport des femmes migrantes au travail et les facteurs d'intégration

22 mars : rencontre à la préfecture de région organisé par le SIAO, intervention à une table ronde sur les violences contre les femmes.

11 avril : une étudiante de Toulouse sur la prise en compte du genre dans l'accueil des demandeur-ses d'asile (entretien par téléphone).

2 mai : intervention à une table ronde organisée par France terre d'asile après le travail d'Olga Bautista sur les violences contre les femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France.

19 juin : une étudiante sur les femmes exilées et les violences de genre.

20 juin : forum des structures engagées avec réfugiés Place de la République (journée internationale des réfugiés).

Juin : une étudiante espagnole pour une étude comparative des réfugiés dans les ONG de France et d'Espagne.

Juin : une étudiante Conseillère en économie sociale et familiale sur l'insertion professionnelle des femmes immigrées (réponse à un questionnaire et références de documents).

Juin : une journaliste pigiste.

Juin : deux étudiantes de Sciences Po pour observation et entretiens sur les parcours d'exil.

21 septembre : rencontre avec une chargée de projets sur la thématique « Emploi – Migrants » au sein de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE).

5 octobre : participation à la réunion de la plateforme réfugiés, Mairie du 19^{ème}.

6 novembre : Café du genre, organisé par l'IEC, intervention au débat « femmes exils asile ».

5 décembre : une chercheuse travaillant sur l'accès à l'université des migrantes et réfugiées.

Décembre : trois étudiantes sur la prise en compte des femmes dans les politiques d'asile.



RAJFIRE **MAISON DES FEMMES DE PARIS**

SAMEDI 07 JUILLET 2018 A 18H

SOIRÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES EXILÉES, RÉFUGIÉES ET IMMIGRÉES

Invitée spéciale : SAMIA DIAR
SCÈNE OUVERTE à partir de 22h
MAYE DJ

Non mixte, entrée libre sur don
Vente de nourriture et de boissons

Maison des Femmes de Paris
163 Rue de Charenton 75012 Paris
Mail : maisondesfemmesdeparis@orange.fr
Tel : 01 43 43 41 13
Métro 1 ou 8 Reuilly-Diderot

7 juillet 2018



23 novembre 2018

